

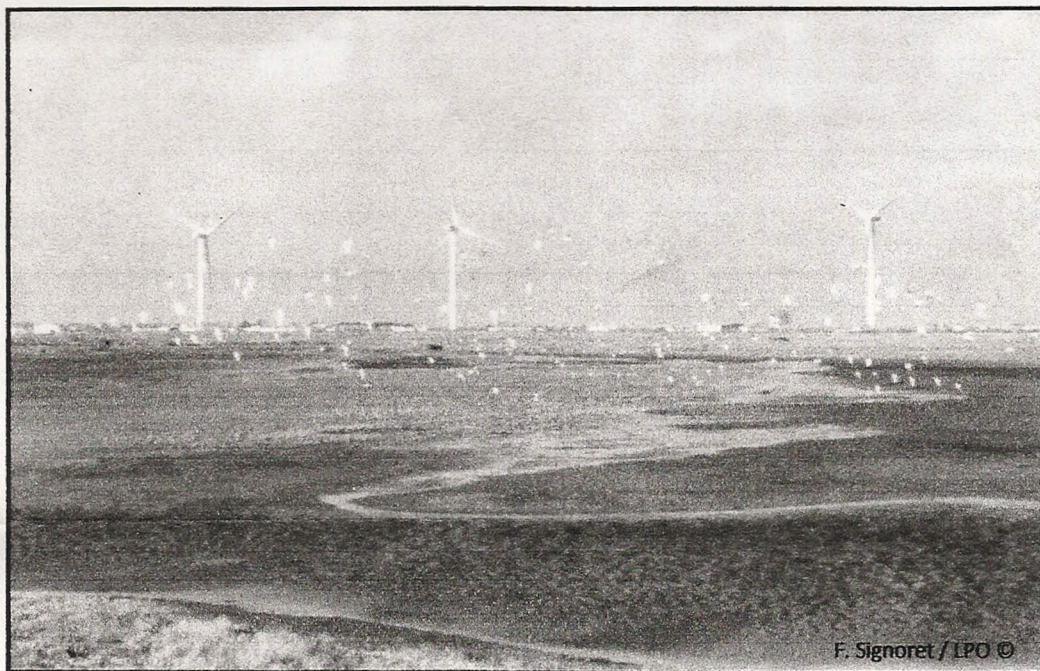


DREAL Pays de la Loire

Avifaune, Chiroptères et projets de parcs éoliens en Pays de la Loire

*Identification des zones d'incidences potentielles et
préconisations pour la réalisation des études d'impacts*

Décembre 2010



F. Signoret / LPO ©

Préserver

Protéger

Eduquer


BirdLife
INTERNATIONAL
REPRÉSENTANT OFFICIEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement
de l'Aménagement
et du Logement

PAYS DE LA LOIRE

Hors période de reproduction, les **sites majeurs d'hivernage et de halte migratoire** à l'échelle de la région ont été identifiés à partir des espèces retenues et selon ces critères :

- accueillir au moins une espèce avec des effectifs supérieur ou égal à 1 % de la population nationale ;
- accueillir au minimum 10 espèces de la liste et dont la présence est régulière ;
- accueillir un dortoir important d'ardéidés: plusieurs dizaines d'individus ;
- accueillir un dortoir de busards dont l'effectif est supérieur à 10 individus.

Ces sites sont considérés comme zones de sensibilité forte. Le niveau d'incidences potentielles peut être fort.

Pour la **migration** au sens strict, les éléments de suivis, la bibliographie ainsi que l'expérience accumulée sur le terrain ont permis d'établir quelques axes migratoires connus. Toutefois, la migration reste un phénomène mal connu et difficile à appréhender en Pays de la Loire.

Les données prises en considération pour l'identification des sites de nidification, d'hivernage et de migration, sont postérieures à 2000. Pour les sites de nidification, seuls les données régulières, correspondant à des indices « probable » ou « certain » de nidification, sont utilisées pour réaliser la cartographie.

1.1.2.2 Approche « milieux »

Même si l'approche spécifique a été privilégiée, l'approche « milieux » a également été effectuée pour les milieux boisés : massifs forestiers et bocage. D'une manière générale, ces milieux peuvent être sensibles aux éoliennes et accueillent souvent des espèces à enjeux. La méthode décrite ci-après permet d'identifier les zones de bocage et de boisement om les incidences pourraient être les plus importantes.

Ainsi, les zones présentant un maillage bocager dense ont été identifiées à l'échelle régionale. Ce type de milieu peut présenter des enjeux forts en termes de biodiversité, notamment d'avifaune, et a un rôle essentiel dans la fonctionnalité des écosystèmes de la région. De plus, les travaux liés à la construction et à la gestion des éoliennes peuvent engendrer des destructions directes.

L'installation d'éoliennes dans certains secteurs bocagers est donc à éviter car les impacts peuvent s'avérer élevé selon les enjeux relevés. Afin de mettre en avant les secteurs les plus sensibles, les zones bocagères les plus denses ont été identifiées en s'appuyant sur :

- la longueur du linéaire boisé sur des mailles de 2 kilomètres carrés qui a été estimée grâce à l'analyse de la couche végétation de la BD Topo (IGN ©) ; la valeur retenue est 70 km/2km²
- la cartographie régionale des complexes bocagers à l'échelle communale (FRC PDL, 2008) ;
- la connaissance locale.

D'autre part, étant donné les faibles surfaces de boisement en Pays de la Loire, environ 10 % du territoire régional (ONF & CRPF PDL, 2007), la forte sensibilité et les enjeux que ces massifs forestiers peuvent concentrer, l'installation d'éoliennes au sein de massifs boisés ou à proximité est à proscrire. Afin d'alerter les porteurs de projet et les services instructeurs de l'État, les massifs boisés les plus importants ont été identifiés et cartographiés.

1.4 CONFIGURATIONS À ÉVITER

En Pays de la Loire comme ailleurs, certaines zones concentrent une biodiversité importante, parfois relictuelle. De ce fait, les enjeux présents sont souvent importants et tout aménagement lié à des infrastructures telles que des éoliennes est à éviter voire à proscrire.

Ces territoires sont bien souvent clairement identifiés : Réserves naturelles nationales, Réserves naturelles régionales, Réserves naturelles de chasse et de faune sauvage, sites RAMSAR, sites Natura 2000 (ZPS, ZSC et ZICO), Espaces naturels sensibles et Zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique. Les projets de parcs éoliens ne sont pas souhaités. À proximité de ces périmètres, ils doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Certains milieux et territoires ne bénéficient pas nécessairement d'une labellisation alors qu'il représente un enjeu fort à l'échelle régionale voire même nationale. Il s'agit notamment des zones humides. L'implantation d'un parc éolien ne doit pas contribuer à la disparition et la dégradation de ces milieux qui subissent de nombreuses menaces par ailleurs. C'est également le cas pour les milieux boisés. Il n'est pas envisageable de couper des boisements pour y implanter des éoliennes étant donné le peu de surface qu'ils représentent en Pays de la Loire (seulement 10 %).

Enfin, le bocage doit également faire l'objet d'une attention particulière. L'implantation d'éoliennes doit éviter la destruction de haies qui peut être engendrée lors de la construction du parc.